

Faculté SH
Composante: DEG
Mention: Droit des affaires
Responsable de la mention:
Parcours: juriste d'affaires européen
Responsable du parcours: Delphine Dero-Bugny
Année(s): M2

I) Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

Détail des modalités spécifiques de l'examen en contrôle continu intégral : (art 2.2 CG MCCC)
Un minimum de deux notes par UE est exigé, aucune note ne pouvant contribuer pour plus de 5
La dernière épreuve de contrôle continu intégral peut être un contrôle évaluant la maîtrise par l'
Ce dernier contrôle peut tenir lieu d'examen unique pour les étudiants dispensés de CCI. Cette é

Avez-vous défini au sein de votre composante des modalités spécifiques du contrôle continu?

Détail des modalités spécifiques de l'examen terminal (CT) : (art 2.3 CG MCCC)

L'épreuve dite Contrôle Terminal est une épreuve commune à tous les étudiants. Elle est organis La date, l'heure, le lieu de l'épreuve doit faire l'objet d'un affichage au moins 15 jours avant les é

Avez-vous défini au sein de votre composante des modalités spécifiques de contrôle terminal?

Détail des modalités spécifiques du contrôle continu et examen terminal combinés (CET) (2.4 C L'étudiant est évalué en cours du semestre, sur la base d'une ou plusieurs épreuves ou travaux. Le résultat de cette évaluation se combine avec celui d'un examen terminal de fin de semestre p

Détail des modalités spécifiques de la seconde session : (article 2.5 CG MCCC)

La seconde session n'est pas une obligation, toutefois, une session spéciale doit être mise en pla

Avez-vous mis en place une seconde session ? NON

Si oui, en préciser les modalités : voir maquette

II) Assiduité et absence :

Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée ? Si oui,

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont portés à la connaissance des étudiants qui sont ter

Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire?

Oui, Tous

Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité? les absences doivent être jusitifées

Les absences aux évaluations doivent être justifiées dans un délai de 8 jours ouvrés qui suivent la

Absence des étudiants aux examens :	notes de substitution	
Absence injustifiée (ABI) en 1e session :	DEF	
Absence justifiée (ABJ) en 1ère session :	DEF	
Si non défaillant, note en 1ère session		

Détail des conditions d'obtention d'une évaluation de substitution : (art 4 CG MCCC)

IV) Obtention des crédits et capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants (art 5.2 CG MCCC) De même sont acquises et capitalisables les éléments constitutifs de l'UE (ECUE) si la valeur en c

V) Compensation:

Y-a-t-il compensation entre les UE constitutives du parcours ?	oui
Y a-t-il compensation entre les semestres ?	oui
Chacun des semestres doit-il être validé ?	non
Si non, y a-t-il compensation entre blocs d'un même semestre ?	oui
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ?	non
Existe-t-il des notes seuil ?	non
si oui, veuillez préciser la note et la matière ou l'UE	

VI) Jurys et résultats :

Des points de jury peuvent être attribués aux étudiants uniquement lors des délibérations du jur

Modalité d'obtention des mentions :

Des mentions sont-elles attribuées ? Par année

Seuil des mentions attribuées : Assez bien : 12 à 13,99 Bien : 14 à 15,99 Très b

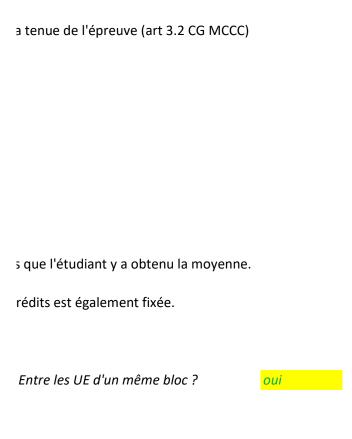
Délivrance du diplôme :

Le diplôme est délivré par (mention, parcours etc.) : par parcours

Offre de formation 2019/2023

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES - MASTERS Année 2021/2022

Merci de remplir l'annexe MCCC	en vert
0% de la moyenne de l'UE. 'étudiant de l'ensemble des contenus pédagogiques de l'UE. preuve est dénommée contrôle terminal et doit suivre les mêmes règles que l'examen	terminal.
NON	
sée à la fin du semestre. preuves	
NON	
CG MCCC)	
our établir la note globale attribuée à l'étudiant pour l'enseignement concerné.	
ce en cas de défaillance pour un cas de force majeure	
en préciser le contenu NON	
nus de les respecter (art 3 CG MCCC)	



y, sur décision souveraine du jury.

ien 16 ,,,

Life